

IDENTITÉ, COMMUNAUTÉ, MISSION

RÉFLEXIONS SUR UNE «UNE SORTE DE TRIPTYQUE»

Urbano Valero, S.J. (CAS)
Directeur de la Bibliothèque et Écrivain
Salamanca, Espagne

Le Décret 2 de la Congrégation Générale 35, l'un des textes les plus enthousiasmants et les plus beaux du point de vue littéraire de toute l'histoire des Congrégations Générales¹, dit textuellement au numéro 19 : « L'identité jésuite et la mission jésuite sont liées par la communauté. En fait, identité, communauté et mission sont une sorte de triptyque répandant une lumière qui aide à mieux comprendre notre compagnonnage ». Ce paragraphe semble indiquer deux choses : la première, d'ordre général, est qu'il existe dans la Compagnie un lien entre identité, mission et communauté, les deux premières étant « liées » par la dernière ; la deuxième, plus précise et évocatrice, est que ce lien peut être comparé à un triptyque. Cette image nous aide à mieux comprendre la nature du rapport qui les unit, et par conséquent l'être du jésuite dans son intégralité. Dans les réflexions qui vont suivre, je voudrais approfondir davantage, en partant de la métaphore du triptyque, le lien profond entre identité, mission et communauté dans l'être et la vie du jésuite, avant d'en tirer quelques conclusions pratiques².

« Une sorte de triptyque »

Le terme triptyque, dans ses diverses acceptions³, désigne un ensemble de trois éléments reliés entre eux,

souvent repliables les uns sur les autres, dont chacun renvoie aux deux autres, formant ainsi une unité dans laquelle chaque élément contribue à donner son sens au tout. L'emploi de ce terme ici étant clairement métaphorique, nous allons tenter d'en découvrir le sens profond. Que faut-

l'identité jésuite et la mission jésuite sont liées par la communauté

il entendre exactement par l'affirmation qu'identité et mission du jésuite sont « liées par la communauté », en formant « une sorte de triptyque » qui jette une nouvelle lumière sur notre condition de compagnons ?

Pour répondre à cette question, nous trouvons une aide dans ce même Décret 2, ainsi que dans le Décret 3 sur la

mission. Mais dans les deux cas, surtout dans le premier, en traitant ce point, il pourrait sembler que la communauté soit présentée davantage en liaison avec la mission et son service qu'avec l'identité. Voici ce que dit le Décret 2, au n. 27 :

Pour vivre cette mission [celle de 'corps apostolique consacré à la mission du Christ'] dans notre monde brisé, nous avons besoin de communautés fraternelles et joyeuses dans lesquelles nous nourrissons et exprimons avec intensité la seule passion qui peut unifier nos différences et faire vivre notre créativité. Cette passion est nourrie par notre expérience toujours nouvelle du Seigneur, dont l'imagination et l'amour pour notre monde sont inépuisables.

Ce passage met en évidence le lien fonctionnel entre communauté et mission, en ce sens que la communauté est nécessaire à la mission. Cela ne pose d'ailleurs aucun problème : il est évident qu'une communauté ayant les caractéristiques décrites ci-dessus est nécessaire pour vivre ce type de mission. Mais l'explication donnée soulève deux questions : la première est de savoir s'il existe *uniquement* un lien fonctionnel (ou instrumental) entre communauté et mission, ou s'il existe aussi un rapport plus intense et profond entre elles. La deuxième question, en pensant à l'image du « triptyque », est : Comment définir le rapport entre communauté et identité, et entre identité et mission, de façon à faire apparaître la *réciprocité* entre ces trois éléments qui font partie d'un tout ? À moins que l'expression « la seule passion qui peut unifier nos différences et faire vivre notre créativité » ne comporte une référence à l'identité – un point qui reste à élucider – ce rapport n'est pas formulé clairement dans l'explication de la *triple relation réciproque* –

quasiment un reflet « trinitaire » ? – que suggère l'image du triptyque utilisée au n. 19 du Décret 2, cité ci-dessus.

D'autre part, le Décret 3 dit au n. 41 :

Notre mission n'est pas limitée à nos travaux. Notre relation personnelle et communautaire avec le Seigneur, nos liens mutuels comme amis dans le Seigneur, notre solidarité avec les pauvres et les marginaux, et un style de vie respectueux de la création sont tous des aspects de notre vie de jésuites. Ils authentifient ce que nous proclamons et ce que nous faisons en remplissant notre mission. Le lieu privilégié de ce témoignage collectif est notre vie communautaire. Ainsi, la communauté jésuite n'est pas uniquement pour la mission, elle est en elle-même mission.

*la communauté jésuite
n'est pas uniquement
pour la mission, elle est
en elle-même mission*

En faisant allusion à certains « aspects de notre vie de jésuites », ce texte semble contenir une référence – quoique seulement descriptive et partielle – à notre identité, ainsi qu'au lien entre identité et mission et entre identité et communauté, qui renvoie clairement à l'image du « triptyque », sans toutefois aller plus loin qu'un rapport purement fonctionnel entre ces trois composantes substantielles de notre vie.

Ce rapport fonctionnel entre communauté et identité et entre communauté et mission, resté longtemps au second plan dans l'autoconscience des jésuites, a été mis en évidence par la CG 31 (D. 19), qui a retracé la genèse de la Compagnie et la façon dont elle s'est configurée comme corps apostolique à travers l'union des cœurs et l'obéissance à « l'un des Nôtres », en explicitant ce que nos sources disent sur ces deux points⁴. Le grand mérite et la contribution vraiment novatrice de la CG 31 a été de réhabiliter le sens originel et la valeur de la vie commune dans la Compagnie⁵, en l'affranchissant d'une série d'observances et de prescriptions qui, dans l'intention initiale de l'aider et de la favoriser⁶, l'avaient progressivement figée au point de l'emporter sur elle et de l'étouffer. Vivre en communauté était devenu presque exclusivement vivre ensemble selon un ordre extérieur qu'il fallait observer dans la vie quotidienne⁷. La CG 31, prenant le contre-pied de certaines pratiques consolidées, a redéfini le sens authentique de la vie commune dans la Compagnie, en mettant en lumière son importance pour l'identité du jésuite et pour le développement de sa mission. À partir de ce moment-là, la vie de communauté n'a plus été conçue comme une

vie en commun réglée par de nombreuses dispositions disciplinaires, mais comme une vie commune pénétrée et revitalisée par des rapports interpersonnels profonds à tous les niveaux – humain, spirituel, apostolique – entre membres d'une communauté participant de la même identité et de la même mission. Telle a été la grande redécouverte de la CG 31, que la CG 32 a encore approfondi et enrichi dans son Décret 11, et que nous nous sommes efforcés de vivre depuis lors, même si, du point de vue de sa réception, nous en sommes encore – depuis trop longtemps sans toute – à la phase d'apprentissage. Il vaut la peine de relire aujourd'hui, à quarante-cinq ans de distance, les premiers paragraphes du Décret 19 de cette CG (1-3), pour se rendre compte du changement révolutionnaire qu'elle a introduit dans la vie commune de la Compagnie. Déjà à ce moment-là, la contribution que peut apporter une bonne vie commune à l'identité et à la mission du jésuite était décrite en ces termes :

Quand la vie de communauté est florissante, toute la vie religieuse se consolide. Car l'obéissance, comme expression la plus appropriée de l'aspiration convergente de tous à des fins communes, se perfectionne à mesure que se renforcent les liens de confiance et de service qui unissent entre eux Supérieurs et compagnons. La chasteté est mieux garantie lorsqu'il existe entre les compagnons un amour fraternel dans la vie commune⁸.

quand la vie de communauté est florissante, toute la vie religieuse se consolide

Enfin, la vie commune favorise abondamment, de maintes manières et en maintes circonstances, et sauvegarde surtout la pauvreté en vertu de laquelle, dans un détachement véritable, nous remettons à tous nos choses et notre personne pour suivre le Seigneur. Dans une vie religieuse ainsi consolidée, se renforce à son tour – comme c'était l'intention des premiers jésuites – l'unité et la disponibilité, l'universalité et la plénitude du don de soi, et la liberté évangélique d'aider les âmes de toutes les façons possibles. En outre, la vie commune est en elle-même un témoignage commun pour nos contemporains ; et cela d'autant plus que s'épanouit en elle l'amour fraternel et l'unité par laquelle tous peuvent nous reconnaître comme des disciples du Christ⁹.

Sur la contribution fonctionnelle de la vie commune à l'identité et à la mission de la Compagnie, les textes de la récente CG 35 ne disent rien qui n'ait déjà été dit précédemment. En revanche, les textes antérieurs

mettent en évidence un point important et substantiel, que semble évoquer l'image du triptyque telle que nous l'avons présentée, un peu comme une suggestion que nous ferait implicitement la CG 35 – ce serait sa « parole nouvelle »¹⁰ – et qui pourrait bien être plus qu'une contribution purement fonctionnelle de la vie commune à l'identité et à la mission de la Compagnie.

***Plus qu'une contribution purement fonctionnelle
ou instrumentale***

En suivant cette suggestion, je vais maintenant tenter découvrir en quoi consiste le lien *substantiel* – et pas seulement fonctionnel – entre identité, communauté et mission dans la vocation du jésuite et les conséquences qui en découlent, non pas en faisant une exégèse des textes, mais à travers une réflexion personnelle, guidée par la force symbolique de l'icône du « triptyque ».

Tout au long de cette réflexion j'ai eu le sentiment que, malgré tous les discours qu'on peut faire sur ce point, nous ne parviendrons pas à comprendre le rapport qui existe entre identité, communauté et mission dans la Compagnie tant que nous n'aurons pas pris conscience de leur inséparabilité et de leur interpénétration mutuelle, évoquées par l'icône du triptyque. Ainsi nous passons d'un rapport purement *fonctionnel* de service et d'aide de la communauté pour mieux vivre notre identité et notre mission (qui existe effectivement), à un lien *substantiel* entre identité, communauté et mission dans la vocation du jésuite. Il en résulte qu'identité et mission sont fondamentalement communautaires dans la Compagnie, la communauté étant la modalité et le parcours obligé à travers lesquels l'identité et la mission doivent s'exprimer et être vécues. En ce sens, le fait que la CG 35 n'ait pas publié un décret spécifique sur la vie commune en le juxtaposant simplement à ceux sur l'identité et sur la mission – même si cela nous prive d'une nouvelle aide pour mieux vivre notre vie commune – peut être un fait positif si nous y voyons une invitation et un défi à changer le discours habituel, désormais usé, selon lequel la communauté ne serait qu'une aide nécessaire pour vivre notre

*identité et mission sont
fondamentalement
communautaires dans
la Compagnie*

UNE SORTE DE TRIPTYQUE

identité et notre mission, et que nous cherchons au contraire à découvrir le caractère essentiellement communautaire de la mission de la Compagnie et l’empreinte profonde et substantiellement caractérisante que cette dernière imprime à la vie commune¹¹. Anticipant les conclusions de mon discours, je considère en effet que dans la Compagnie, l’identité et la mission sont communautaires, et qu’elles configurent et déterminent la communauté, qui contribue ainsi à leur donner la physionomie et la réalisation propres. Aucun de ces trois éléments n’existe séparément, ni ne peut être considéré comme étant simplement juxtaposé aux deux autres.

L’identité « par appartenance »

Pour répondre à la question : « Que signifie être jésuite », le Décret 2 de la CG 32 commence par s’adresser à tous ceux qui se sentent concernés par cette question en disant : « Reconnaître qu’on est pécheur et cependant appelé à être un compagnon de Jésus, à l’image d’Ignace ». C’est donc d’abord un discours que nous nous adressons à nous-mêmes en tant que « compagnons de Jésus ». Bien évidemment, en nous reconnaissant comme des compagnons de Jésus, nous nous reconnaissons aussi implicitement comme les compagnons des autres « compagnons de Jésus » ; mais c’est une chose qui reste sous-entendue et comme laissée dans l’ombre dans la formulation citée plus haut, une chose qui n’est pas tout de suite évidente et qui demande à être mise en pleine lumière. C’est probablement le discours le plus fréquent au plan existentiel, lorsque nous nous interrogeons dans le secret de notre cœur sur notre identité de jésuite. En ces temps post-modernes, ce discours s’accorde bien avec notre sensibilité qui tend à donner la préférence à tout ce qui est proche et personnel sur ce qui est grand et transcendant. Pourtant, il existe aussi d’autres façons d’approcher l’identité du jésuite. Nous devons pour le moins les connaître et les prendre en considération lorsque nous sommes amenés à choisir ce qui est « le meilleur » ou le plus approprié en vue de nos fins, car il se peut qu’elles soient précisément ce « meilleur ». L’une d’elles – et non la moindre – est celle qui figure dans la Formule de l’Institut, tout au début :

Celui qui veut, dans notre Compagnie... combattre pour Dieu sous l’étendard de la croix et servir le Seigneur seul et l’Église son Épouse sous le Pontife romain, Vicaire du Christ sur la terre, se persuadera que, après le

vœu solennel de perpétuelle chasteté, pauvreté et obéissance, il fait partie d'une Compagnie...

« Être jésuite », d'après la Formule de l'Institut, c'est « *faire partie de la Compagnie* ». J'avoue que cette façon de décrire l'identité du jésuite est celle avec laquelle je suis le plus d'accord, même si tous ne sont peut-être pas de mon avis. L'identité jésuite ne peut pas être définie ni comprise correctement si nous adoptons une perspective centrée uniquement sur nous-mêmes, même si nous avons avec le Seigneur une relation étroite et personnelle, de toi à moi, comme son compagnon. Être jésuite ce n'est pas seulement être nous-mêmes ; c'est être nous-mêmes à l'intérieur d'un ensemble plus vaste qui dépasse notre individualité : c'est « faire partie de », « être avec », autrement dit, c'est une identité fondamentalement communautaire. C'est précisément cela que la CG 35 veut dire quand elle déclare que « l'identité jésuite est *relationnelle* »¹², c'est-à-dire liée essentiellement aux autres, même sans y ajouter la composante communautaire. Cette caractéristique ne vient plus tard – sans que l'on sache exactement quand – compléter et qualifier cette identité ; elle est présente dès le départ. L'identité jésuite est communautaire en soi ; c'est pourquoi toute formulation ou assimilation à celle-ci qui serait détachée ou privée de l'élément communautaire serait incomplète et déviée. N'est-ce pas là – outre nos faiblesses humaines, notre torpeur et notre lenteur à comprendre – dans notre méconnaissance de l'identité jésuite due au fait que nous n'y incluons pas l'ingrédient communautaire comme élément constitutif, qu'il faut rechercher la cause de la pauvreté de notre vie commune et de notre lenteur à recevoir et assimiler les nombreuses « exhortations » que nous continuons à recevoir, sans qu'elles produisent un changement profond et significatif ? Il me semble que ce thème demande une réflexion plus poussée du point de vue théorique, et pas seulement du point de vue pratique¹³.

« ...[cette Compagnie] instituée pour »

Si le jésuite peut s'identifier comme tel, c'est parce qu'il « fait partie » de la Compagnie, qui a pour unique raison d'être la mission. Lorsqu'on lit la Formule de l'Institut, on comprend clairement qu'il en est ainsi : « être-pour-la-mission » constitue l'identité de la Compagnie ; d'où l'impossibilité de considérer l'identité et la mission de la Compagnie comme deux choses distinctes, son identité étant précisément d'« être-pour-la-mission ». On a dit

UNE SORTE DE TRIPTYQUE

avec raison que « le jésuite est essentiellement un homme en mission »¹⁴. Mais dans cette affirmation, il faut mettre surtout l'accent sur l'adverbe « essentiellement ». La mission n'est pas une chose qui arrive au jésuite (ce qui ferait déjà de lui un homme en mission), ni un idéal ou une obligation à réaliser, si importants qu'ils soient, mais une caractéristique qui le constitue essentiellement, qui fait de lui ce qu'il est, qui le définit dans la vie, et cela, parce qu'il « fait partie » de la Compagnie dont l'identité est d'« être-pour-la-mission ».

Dans notre effort pour comprendre la réalité, et pour exprimer ce que nous avons compris dans notre langage, nous devons distinguer deux aspects étroitement liés entre eux, un peu comme si nous cherchions à démonter un engin pour voir de quoi il est formé. Ensuite, l'ayant vu, nous devons le remonter pour qu'il puisse fonctionner, et surtout recomposer dans son unité la réalité que nous avons disséquée mentalement de façon artificielle, pour en comprendre l'essence véritable. C'est un peu ce qui est arrivé en ce qui concerne la question substantielle de notre identité et de notre mission. À force de les traiter et de les concevoir séparément, de produire des documents distincts pour l'une et l'autre, nous avons fini par les considérer comme deux réalités distinctes, en projetant dans la réalité ce qui n'était qu'un jeu de l'esprit. Or il n'en est pas ainsi. L'identité et la mission du jésuite et de la Compagnie ne sont pas distinctes l'une de l'autre, ni même en rapport par certains aspects seulement ; elles sont au contraire si étroitement liées entre elles que l'une se définit par l'autre, l'identité par la mission et inversement, parce qu'elles se compénètrent l'une l'autre.

C'est ce qui explique le caractère essentiellement communautaire de la mission du jésuite. Quelles que soient les activités que la Compagnie lui a confiées en vue de la réalisation de cette mission et la façon dont il l'accomplit – seul ou en équipe, en petite communauté ou en hors la communauté – la mission que le jésuite sert est celle du corps tout entier de la Compagnie : c'est donc une mission communautaire. La mission de chaque jésuite est partagée par tous les autres, car le jésuite est tel parce qu'il « fait partie de cette Compagnie », et doit donc être vécue comme telle. Ce que la Formule

*la mission de chaque jésuite
est partagée par tous les
autres, car le jésuite est tel
parce qu'il « fait partie de
cette Compagnie »*

de l'Institut dit à ce propos se développe et devient encore plus manifeste en se concrétisant dans les différentes manifestations particulières décrites dans la septième partie des Constitutions (mission reçue par tous provenant d'une même source, le Souverain Pontife ou les Supérieurs, à remplir à tout instant en communion avec la Compagnie qui donne les règles ou « instructions » pour l'accomplir, et à qui le jésuite doit constamment rendre compte de son déroulement). C'est ce que la CG 32 avait bien exprimé dans le passage cité plus haut¹⁵ : « Le jésuite est essentiellement un homme en mission, une mission qu'il reçoit du Saint-Père et de son supérieur religieux, mais en dernier ressort de Jésus Christ lui-même, celui qui a été envoyé par le Père », la même pour tous, même si elle se concrétise dans des activités et des œuvres diverses. C'est pourquoi CG 32 ajoute avec raison : « Bien travailler conjointement avec d'autres ou bien travailler seul¹⁶ : l'important, c'est que chaque jésuite se sente 'envoyé', porteur d'une mission qui est celle de toute la Compagnie. « En fait, identité, communauté et mission sont une sorte de triptyque – [et même plus] – répandant une lumière qui aide à mieux comprendre notre compagnonnage »¹⁷ et à en tirer les conséquences.

« S'acquitter d'une si grande dette » (FI 4)

Peut-être que je m'aventurerais trop si je disais que dans le subconscient de nombre de jésuites, il y a encore l'idée que « ce qui touche à la vie commune » vient s'ajouter ou se superposer à notre identité et à notre mission (certains pensent peut-être même indûment) pour des raisons d'utilité ou même à cause de la mode du moment, allant même jusqu'à les entraver, surtout en ce qui concerne cette dernière, au point qu'en définitive, on pourrait s'en passer sans trop d'inconvénients. C'est la raison pour laquelle il a fallu rappeler à maintes reprises – y compris dans les paragraphes du Décret 2 de la CG 35 cités au début de cet article – son importance en vue de l'épanouissement et du bon déroulement de l'une comme de l'autre. Les réflexions qui précèdent seraient peu convaincantes si cette façon de penser n'avait pas été neutralisée, ou au moins battue en brèche et remise en discussion. S'il faut retenir une chose de ces réflexions, c'est que l'identité et la mission de la Compagnie et du jésuite sont essentiellement partagées, autrement dit qu'elles ne peuvent être vécues qu'en communauté¹⁸.

UNE SORTE DE TRIPTYQUE

Ainsi, « cette si grande dette » dont ceux « qui auront donné leur nom à cette milice de Jésus Christ devront avoir les reins ceints jour et nuit et être prompts à s'acquitter », comprend directement, sans superposition ni ajout, la composante communautaire qui fait partie intégrante de leur engagement radical. Aucune échappatoire, aucun subterfuge ne peut être invoqué pour justifier les réticences, réserves ou négligences visant à contester ou à minimiser la contribution que chaque jésuite doit apporter, en vertu de cet engagement, à la croissance d'une vie de communauté joyeuse et féconde, où « *chacun peut trouver la nourriture dont il a besoin : par la prière, le partage fraternel, la célébration de l'Eucharistie, de même que la communauté doit être aussi pour lui le lieu d'un discernement toujours nécessaire* »¹⁹.

Cela dit, il ne faut pas regretter – je le répète – que la CG 35 n'ait pas produit un Décret spécifique sur la vie de communauté dans la Compagnie de nos jours. Comme nous disposons déjà d'un grand nombre de « manuels d'instruction » qui indiquent comment l'instaurer et la développer de façon appropriée et fructueuse²⁰, il est peu probable que la CG ait pu dire quelque chose de vraiment nouveau à ce propos. Ce que nous devons faire maintenant, c'est nous y mettre avec sincérité et détermination, sans hésiter ; et cela, c'est notre responsabilité, pas celle de la CG. Un peu comme si elle nous disait : « Maintenant, après tout ce qui a été dit sur la vie de communauté dans la Compagnie, à toi de le mettre en pratique ; commence sans tarder ».

Pour finir

Dans ce contexte, il me vient à l'esprit cette recommandation de la huitième partie des Constitutions, qui paraît aller de soi : « Pour ce qui est de l'union des cœurs, certaines choses seront une aide en ce qui concerne les inférieurs, d'autres en ce qui concerne les supérieurs, d'autres pour les deux à la fois » [655]. Mais lue et méditée attentivement, cette petite phrase apparemment anodine est en fait très exigeante : tous, sans exception, nous avons notre part de responsabilité dans le travail commun, et nul n'y échappe. En particulier, pour les supérieurs en général, locaux ou majeurs, chacun à son niveau, il est dit qu'ils « feront passer avant toutes les autres affaires le gouvernement des Nôtres, communautés et individus »²¹ ; et pour le supérieur local, qu'il « est responsable de l'animation spirituelle de la communauté »²². La véridicité et la force du « triptyque » dans notre vie en

dépendent beaucoup d'eux. Par ailleurs, à tous les jésuites, il est fait la recommandation suivante, non moins importante et exigeante : « Les communautés ne peuvent pas donner témoignage de charité *si chacun ne contribue pas, en y consacrant suffisamment de son temps et de ses forces*²³ à bâtir la vie communautaire, de telle sorte que la communication soit possible et que personne ne soit laissé de côté ou méprisé »²⁴.

Si ce qui précède est vrai, il faut en déduire que lorsque les uns ou les autres, ou « les deux parties » se soustraient à leur part de responsabilité dans ce domaine, quelles que soient les bonnes raisons que nous puissions invoquer pour nous justifier, nous négligeons l'engagement radical que nous avons pris en donnant notre nom à la Compagnie de Jésus, et nous cessons de « nous acquitter d'une si grande dette » pour ce qui est de notre identité et de notre mission.

Telle est ma contribution – modeste et discutable – à l'approfondissement de « ce qu'on appelle le triptyque *identité – communauté – mission* en vue de la réception de la CG 35 ».

¹ Sa conceptualisation comme « décret » est déjà plus discutable, car il n'est pas facile de voir ce qu'il « décrète » détermine ou statue, comme c'est le propre des Congrégations Générales. D'après ce qu'on nous explique, tel n'était pas « le souhait de la CG 35 », qui envisageait plutôt « un *décret inspirateur* » (comme le dit B. González Bueta, dans son introduction à la version espagnole du Décret, *Congregación General 35 de la Compañía de Jesús*, Mensajero-Sal Terrae, Bilbao-Santander 2009, p. 73).

² Je me sens tout spécialement encouragé à le faire par ce qu'a écrit le P. Général Adolfo Nicolás dans sa lettre du 27 octobre 2009 à tous les Supérieurs majeurs : « Nombre de jésuites partagent le désir d'approfondir ce qu'on appelle le triptyque '*Identité - Communauté - Mission*' en vue de l'application de la CG 35 ». Telle est mon humble contribution en ce sens. Je me rends compte qu'une lecture de type « conceptuel » comme celle que je m'appête à faire d'un texte de cette nature n'est peut-être pas la plus appropriée. Mon espoir est que, du moins, elle ne le déforme

UNE SORTE DE TRIPTYQUE

pas et qu'elle puisse même lui être complémentaire.

³ Le dictionnaire de la langue espagnole donne trois acceptions du mot triptyque (du grec *triptucos*): 1. tableau pour écrire, divisé en trois parties dont les deux latérales se replient sur celle du centre ; 2. livre ou traité formé de trois parties ; 3. peinture, gravure ou bas-relief en trois parties, jointes de façon à ce que les deux côtés puissent se replier sur la partie centrale.

⁴ L'allusion à la « délibération des premiers pères » dans tout le Décret (CG 31 D.19 n.1), ainsi que les divers renvois au chapitre premier (« Ce qui peut aider à l'union des cœurs ») de la huitième partie des Constitutions pour retrouver le sens authentique de la vie de communauté dans la Compagnie, le montrent clairement.

⁵ Ainsi, dans l'index des *Acta Romana Societatis Iesu* (AR), la rubrique « vie de communauté » (ou *vita communitatis*) n'apparaît explicitement que dans la liste des références à ce décret de la CG 31. Il semblerait qu'elle ait été réellement absente des documents officiels de la Compagnie jusqu'à ce moment-là.

⁶ Je pense notamment aux « Règles communes » dont certains se souviennent peut-être encore, se référant à tous les jésuites, destinées à régler minutieusement les divers aspects de la vie domestique, qui dataient du temps de saint Ignace et qui sont restées formellement en vigueur jusqu'à la CG 32 (1975) ; ainsi qu'à tous les corps de règles des différents offices de la vie commune, à commencer par celui du Supérieur et Ministre, en passant par ceux des consultants, de l'économiste, de ceux chargés des choses spirituelles ou de la bibliothèque, jusqu'aux offices de sacristain, infirmier, linge, cuisinier et dépensier, responsable du réfectoire ou éveilleur matinal, entre autres. À elle seule, la liste de ces corps de règles montre clairement une vie commune très structurée et réglementée. Certains de ces corps de règles datent du temps d'Ignace, et certains de ces offices sont mentionnés dans les Constitutions, qui font souvent allusion à la notion d'ordre dans les divers aspects de la vie pratique (voir par exemple Co [294, 295, 321, 366, 435, 453, 454, 455, 463, 547, 602, 700]), même si tout y est tempéré par la flexibilité d'application laissée au Supérieur, qui doit toujours tenir compte des circonstances particulières, des personnes, du temps et du lieu. Malgré cela, la lettre des prescriptions a fini par prendre le pas sur la flexibilité ignatienne des débuts, aux dépens de l'authenticité de la vie commune dans la Compagnie.

⁷ Il est symptomatique que les nombreux postulats adressés à la CG à ce sujet se concentraient plutôt sur certains aspects disciplinaires de la vie de communauté que sur la vie commune en elle-même. La CG, comme on peut le voir dans ses Actes, les a nettement distingués, en divisant le Décret en deux grandes parties : « vie commune » et « discipline religieuse ».

⁸ La CG 34 insistera encore une fois sur ce point dans son D.8 n.21 [note de l'auteur].

⁹ CG 31 D.19 n.4.

¹⁰ Cf. Lettre du P. Général citée à la note 2.

¹¹ C'est ce qui a commencé à se produire, comme l'a dit le P. Général dans sa lettre du 27 octobre 2009, où il dit : « En elles [les lettres « ex officio de 2009 »] se fait jour

une nouvelle conscience de la vie de communauté parmi nous, une nouvelle conscience que la vie commune est constitutive de notre vie de jésuites. Cette nouvelle conscience doit s'accompagner d'un effort réel pour grandir dans ce qui était donné autrefois pour acquis, sans jamais occuper une place centrale dans notre spiritualité ».

¹² CG 35 D.2 n.19. Il est vrai que je ne sens pas dans cette formulation le niveau de profondeur que je cherche à atteindre, car dans le texte de la CG ce caractère relationnel est décrit assez rapidement, avant d'ajouter que « l'identité jésuite se développe dans et à travers la diversité de nos cultures, langues et nationalités, nous enrichissant et nous stimulant ». C'est vrai, mais même si ce n'était pas le cas – et cela ne l'a peut-être pas toujours été – ce caractère relationnel se trouve à la racine même de notre identité, et il faut donc remonter jusque là pour la comprendre correctement.

¹³ Gare, si l'ennemi venait nous suggérer malignement justement à ce moment là que « cette communauté [la Compagnie] est l'ensemble du corps de la Compagnie, si dispersée qu'elle soit à travers le monde. La communauté locale à laquelle un jésuite peut appartenir à un moment donné n'est pour lui que l'expression concrète – quoique privilégiée – de cette fraternité étendue au monde entier qu'est la Compagnie » (CG 32 D.2 n.16), pour affaiblir l'idée que l'aspect communautaire, même référé à la communauté locale, est radicalement présent dans notre identité propre. Lu dans son intégralité, le texte cité dissipe d'ailleurs tous les doutes et obscurités sur ce point.

¹⁴ CG 32 D.2 n.14.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Jamais au point, cependant, de ne pas entretenir un rapport stable et harmonieux avec un Supérieur désigné et avec une référence à une communauté concrète : « Plus un jésuite s'engage dans des situations et des structures étrangères à la foi, plus il doit renforcer son identité religieuse et son union avec le corps tout entier de la Compagnie par le moyen de la communauté locale par laquelle il s'insère dans ce corps. C'est pourquoi tous les Nôtres, même si certains, à cause des exigences de la mission ou pour d'autres justes raisons, doivent vivre dispersés, prendront autant que possible une part active à la vie d'une communauté » (NC 317, qui reproduit CG 32 D.11 n.44). [Note de l'auteur].

¹⁷ CG 35 D.2 n.5.

¹⁸ Gare ici encore à la tentation pernicieuse selon laquelle cela s'appliquerait seulement à la grande « fraternité de la Compagnie, s'étendant au monde entier » et pas, ou très relativement seulement, à la « communauté locale » dans laquelle on vit. Il faut écarter sans hésiter ces « subtilités et continuel sophismes » par lesquels « l'ennemi » cherche « sub angelo lucis » à nous priver astucieusement d'un bien plus grand (Exercices spirituels [329]).

¹⁹ CG 32 D.4 n.63.

²⁰ Nous citerons seulement le Décret 19 de la CG 31, les Décrets 2, 4 (nn. 62-68), 11

UNE SORTE DE TRIPTYQUE

(nn. 14-26, 37, 41, 44, 47-53), substantiellement résumés dans les Normes Complémentaires 311-330, les nn. 21-23 du D.8 de la CG 34, et la belle lettre du P. Général P-H. Kolvenbach du 12 mars 1998 à toute la Compagnie. À cela, il faut ajouter les aides que l'on peut trouver ou découvrir dans les Directives pour les Provinciaux et dans celles pour les Supérieurs locaux, sans oublier, surtout à l'heure actuelle, les Orientations pour les relations entre le Supérieur et le directeur des oeuvres.

²¹ NC 351, qui reproduit CG 31d.14 n.4.

²² CG 32 d.11 n.41.

²³ Caractères italiques de l'auteur.

²⁴ CG 32 d.11 n.49, repris en NC 325§1).